

INFORMATION LIEE A LA CRISE SANITAIRE

Suite aux mesures de confinement, de nombreuses manifestations de sports mécaniques moto ont été annulées et/ou reportées à une date ultérieure.

Le calendrier national s'en trouve naturellement modifié.

En l'absence d'informations vérifiées sur la fin des mesures de confinement, nous vous invitons à vous rapprocher des clubs organisateurs de votre département pour qu'ils ne proposent pas dès à présent de nouvelle date au calendrier.

Par ailleurs, nous vous informons que les dossiers de course ayant donné lieu à un visa devront renouveler quatre pièces nécessaires à l'obtention d'un visa modifié protégeant leur responsabilité :

1. Nouvel imprimé CERFA de déclaration à la date du report
2. Attestation mise à jour de présence du médecin
3. Attestation mise à jour de présence des secours et de l'ambulancier
4. Attestation mise à jour de l'assureur

A réception de ces documents conformes, visacourse renverra le Règlement Particulier avec un nouveau cachet daté et signé en première page du document.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations,

le COPIL Moto